



Exercice I

Orléans-Tours, 1999

1. Rendre les fractions suivantes irréductibles après avoir reconnu des critères de divisibilité : $\frac{180}{210}$ et $\frac{240}{105}$.
2. Rendre les fractions suivantes irréductibles après avoir calculer le PGCD par l'algorithme d'Euclide du numérateur et du dénominateur de chacune d'elles :
 $\frac{4\,862}{2\,145}$ et $\frac{3\,450}{759}$.